



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Projet de loi n° 14

Remettre le français au cœur de la société québécoise

Québec, le 27 mars 2013 – Si le gouvernement souhaite faire de la langue française un outil d'intégration et de cohésion sociales, il devient impératif et urgent qu'il déploie les efforts et les ressources nécessaires à l'application de la loi. En ce sens, un accent particulier devra être mis sur l'école publique, notamment par une révision des programmes de français, l'accès rapide à des services de francisation et un soutien accru aux nouveaux arrivants.

Voilà une des principales remarques de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) dans son mémoire intitulé *Remettre le français au cœur d'un projet de société : faire de la langue française un levier de cohésion et d'intégration scolaires*, qui sera présenté aujourd'hui à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec à l'occasion de la consultation générale sur le projet de loi n° 14 modifiant la Charte de la langue française.

Aux dires de Pierre St-Germain : « La FAE accueille favorablement l'ensemble de ce projet de loi qui ose affirmer le droit de vivre et de travailler en français. L'élargissement des mécanismes de francisation aux entreprises de 50 à 100 employés de même que les mesures qui visent à accroître la maîtrise du français méritent d'être soulignés. Par contre, nous nous opposons aux reculs envisagés pour les entreprises de 100 employés et plus. »

Pour la FAE, le projet de loi semble beaucoup trop miser sur la bonne volonté individuelle ou de celle des entreprises. Cette approche souvent trop conciliante, conjuguée au manque de moyens dont dispose l'Office québécois de la langue française pour faire respecter la loi, fait craindre que l'esprit dans lequel a été conçue la Charte ne soit détourné.

Le président de la Fédération fait remarquer que « si les quelques mesures coercitives mises en place par la Charte peuvent dissuader des organisations d'y contrevenir, il demeure du devoir du gouvernement de mettre de l'avant un vaste plan d'action visant à favoriser la promotion, la valorisation et l'apprentissage du français, un apprentissage du français qui va au-delà du simple aspect fonctionnel et utilitaire. Un tel plan d'action nécessite une volonté politique, des ressources adéquates et une concertation interministérielle que l'annonce du projet de loi ne traduit pas nécessairement de prime abord. »

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

–30–

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller au Service des communications
Téléphone : 514 666-7763, poste 296 - bureau
514 910 1754 - cellulaire